



Direction Générale Adjointe chargée des Finances, de l'Informatique et des Affaires Juridiques

Direction des Systèmes d'Information

DSI/SPEC/PR/AG ☎ 05 56 99 66 43 Affaire suivie par Pascal ROMAIN RECOMMANDÉ A/R

> AKKA I&S Monsieur Frédéric LASCOMBE 63 route Jean Briaud 33700 MERIGNAC

Bordeaux, le 16 mars 2015

Notification de rejet : Conception et réalisation de modules Open Source pour un système

d'archivage électronique multi-partenaires

Réf PFE: DSI-FF-14-030

Monsieur,

Objet:

Dans le cadre du marché cité en objet, j'ai le regret de vous informer que la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Général de la Gironde qui s'est réunie le 16 mars 2015 n'a pas retenu votre offre.

Les offres, au nombre de 3 ont été étudiées en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation assortis des coefficients de pondération suivants :

- 70 % pour le critère 1, la valeur technique
- 30 % pour le critère 2, le prix

Au vu de ces critères, nous avons retenu l'offre de la société ATOS. En effet, suite à l'analyse des offres, vous avez obtenu la note de 72,9/100, ce qui vous place en 2^{ème} position, l'offre retenue ayant obtenu le meilleur classement conformément aux critères prévus dans le règlement de consultation.

Sous réserve du respect des formalités administratives, le marché sera conclu avec cette société dans un délai minimum de 11 jours à compter de la date d'envoi du présent courrier.

.../...

Votre classement, ainsi que celui de la société retenue, pour chacun des critères, est reporté dans le tableau ci-dessous.

	CLASSEMENT PAR CRITERE (sur 2)		POSITION CLASSEMENT FINAL (tenant compte de la
Candidats	Critère 1 Valeur Technique 70/100	Critère 2 Prix 30/100	pondération et du nombre de points obtenus)
AKKA I&S	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}
	44/70	28,9/30	72,9/100
ATOS	1 ^{er}	3 ^{ème}	1 ^{er}
	60/70	15,5/30	75,5/100

Pour toute demande complémentaire veuillez reporter la référence de publication du marché sur votre courrier, et l'envoyer à l'adresse suivante:

Conseil Général de la Gironde
A l'attention du responsable du Service de la Commande Publique
1 Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223
33 074 BORDEAUX cedex

Je vous remercie de votre participation et vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

P/Le Président du Conseil Général, La Directrice des Systèmes d'Information

Nathalie LAURENT

Voies de recours :

- référé précontractuel exercé auprès du Tribunal Administratif (article L 551-1 du Code de Justice Administrative).
- recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la présente notification devant le Tribunal Administratif (R 421-1 du Code de Justice Administrative).
- recours de plein contentieux contre le marché en cause dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution devant le Tribunal Administratif.